

“ Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre.”

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Carvell.

La Chambre alors s'ajourne à 10 p.m.

THOMAS SIMPSON SPROULE,

Orateur.